Mise à l'abri

ANNEXE 2

INFORMATION DES FAMILLES

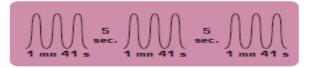
LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte:

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au-devant du danger, et vous risquerez de gêner le travail des services de secours
- Écoutez la radio Et respectez les consignes des autorités

Le signal d'alerte

Le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois 1 minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.



Le signal de fin d'alerte Le signal de fin d'alerte est continu et dure 30 secondes.

30 sec.

FREQUENCE France Inter:

10 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :

103.1 Mhz



- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer
- Un plan de mise à l'abri des élèves a été prévu. Les enseignants connaissent les consignes à observer.
- N'encombrez pas les réseaux, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser
- Par conséquent, N'essayez pas de téléphoner à l'établissement, ni à votre enfant



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).